	PROFIL DE POSTE	N° : 01082019
	MEDECIN GENERALISTE (MG) EN SALARIE EN AMBULATOIRE	01/08/2019

PRINCIPALES ACTIVITES DU CENTRE HOSPITALIER MAURICE DESPINOY

L'Établissement Public de Santé Mentale de la Martinique est un établissement spécialisé où sont dispensés avec ou sans hébergement, des soins de courte durée ou concernant des affections graves pendant leur phase aiguë de psychiatrie, ou des soins de suite ou de réadaptation dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, ou même une contrainte médico-légale.

L'EPSM Martinique exerce aujourd'hui ses missions, à partir d'une trentaine de sites d'hospitalisation complète ou partielle et extrahospitaliers qui couvrent tout le département. Il est organisé en pôles.

CONTEXTE DU PROJET DE RECRUTEMENT D'UN MG

Le CHMD a une file active d'un peu moins de 10 000 usagers.

80% de notre file active n'est jamais hospitalisée, c'est cette population qui est la moins bien suivie en médecine générale. Beaucoup de patients suivis au CMP ou Hospitalisés n'ont pas de médecin traitant ou ne le connaissent pas.

L'ARS a fait de l'amélioration de l'accès aux soins somatiques pour les personnes souffrant de troubles mentaux une de ses priorités dans le PRSS.

La certification a mis en évidence un déficit de suivi en soins somatiques sur l'extrahospitalier.

Les psychiatres des CMP eux-mêmes sont en difficulté devant les problèmes de dépistage, de suivi, et de coordination des patients qu'ils suivent.

Par ailleurs, les personnes atteintes de pathologies mentales apparaissent globalement en plus mauvaise santé physique que le reste de la population. Les enquêtes montrent une surmortalité, une sur morbidité et une importance significative des déficiences.

La surmortalité est plus importante chez les malades mentaux hospitalisés que dans la population générale (3 fois chez les hommes, 4 fois chez les femmes).

Les principales causes de décès sont les maladies cardio-vasculaires, les tumeurs, les traumatismes, les intoxications et les maladies du système respiratoire (enquête INSERM 1968-1982) :

- La surmortalité augmente avec l'ancienneté de l'hospitalisation. Elle est maximale, multipliée par 10, lorsque le patient hospitalisé est issu d'une structure médico-sociale avec hébergement (enquête HID 1998-2001).
- Dans la sous population des schizophrènes, la surmortalité est 4,5 fois plus importante avec un taux de suicide 20 fois plus élevé et à un âge particulièrement jeune. L'espérance de vie des schizophrènes est diminuée de 10 ans (enquête INSERM 1993-2001).
- Les personnes suivies régulièrement pour troubles mentaux déclarent davantage de déficiences physiques, motrices et métaboliques que la population générale (HID 1998-2001 et Chapireau 2002)

OBJECTIFS PRINCIPAUX

L'objectif est de réduire la surmortalité constatée chez les malades mentaux et les personnes en situation de handicap psychique

Les moyens mis en œuvre doivent répondre aux besoins de soins somatiques, préventifs, curatifs et palliatifs, d'une population présentant certaines spécificités en termes de caractéristiques des pathologies, d'expressions des symptomatologies et de modalités de prise en charge.

Les difficultés d'articulation entre soins psychiatriques et soins en médecine de ville nécessitent de mettre en place des dispositifs interfaces permettant de fluidifier les prises en charges dans le cadre d'une approche globale et adaptée et d'accompagner le parcours de soins du patient dans une dynamique de mobilité, de liaison et de travail en réseau formalisé par convention.

Ces dispositifs interfaces doivent viser à :

- Améliorer l'accès aux soins des patients suivis en ambulatoire sur les secteurs de psychiatrie principalement en zones sous-denses
- Faciliter la prise en charge des malades mentaux en hôpital général
- Assurer le relais entre intervenants hospitaliers et la médecine de ville ou les correspondants médico-sociaux

MISSIONS DU POSTE

Médecin coordinateur et responsable de la prise en charge somatique des patients suivis par le CHMD en ambulatoire

ACTIVITÉS

- **Participation active à la prise en charge somatique des patients suivis en CMP**
- **Avoir comme objectif premier l'amélioration constante de la prise en charge somatique du patient en se rapprochant des recommandations** (Organiser des staffs réguliers autour de la prise en charge des patients avec le psychiatre du CMP
 - Veiller à la réalisation de transmissions de qualité entre les différents praticiens, médecins généralistes et spécialistes qui participent à la prise en charge du patient
 - Créer des liens avec les médecins spécialistes tels que les cardiologues, les neurologues et les endocrinologues
 - Mise en place de protocoles de suivi des patients psychiatriques sous psychotropes
 - Faciliter l'accès aux résultats de laboratoire
 - Coordonner l'intervention des professionnels des professionnels paramédicaux tels que les kinésithérapeutes et les podologues ;
- Etablir **un bilan annuel d'activité**
- Implication dans la **démarche qualité**
- Participer à la **vie institutionnelle**
- Avoir des **rencontres régulières avec le chef de pôle** afin de l'informer des dysfonctionnements et des avancées dans la prise en charge somatique en ambulatoire

COMPÉTENCES REQUISES

Capacités :

- Aptitude à la communication,
- Capacité à garantir la qualité du service rendu,
- Respect de la confidentialité,
- Respect des règles d'hygiène, d'habillement et de sécurité,

Qualités souhaitées :

- Sens des responsabilités, engagement professionnel,
- Discrétion, amabilité, ponctualité, assiduité, dynamisme,
- Vigilance et esprit critique, avoir le sens du contact avec les soignants,
- Maîtriser les situations complexes voir difficiles

CONDITIONS D'EXERCICE

- Mission de service public,
- Emolument au 4^{ème} échelon soit environ 3916 € (*indemnité de précarité inclus*)
- Temps plein, le service hebdomadaire est fixé à dix demi-journées (*Art. R6152-27 CSP*),
- Uniquement sur les centres médico-psychologiques (CMP) en zone sous-denses selon le planning établi sous l'autorité des deux chefs de pôles responsable des secteurs ambulatoires en lien avec l'équipe somatique intra hospitalière du CHMD,
- Convention établie par l'ARS Martinique (Garantie ressources et aide installation).

PRÉREQUIS RÉGLEMENTAIRES

- Etre titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine générale (DES),
- Avoir obtenu sa thèse,
- **Exercer strictement en ambulatoire** en zones sous-denses et s'engager pour un minimum de **deux ans**.



RELATIONS HIÉRARCHIQUES

- Direction de l'établissement / Direction des affaires médicales / Chefs des pôles des secteurs psychiatriques

Personne à contacter :

Direction des Affaires Médicales du CHMD : Madame Sonia EDOUARD
Madame Roselyne RENE-CORAIL SYLVANISE, responsable des Affaires Médicales

 roselyne.rene-corail@ch-despinoy.fr

 0596 488 687 &  0696 216 228

CENTRE HOSPITALIER Maurice DESPINOY
POLE RESSOURCES
Secrétariat - DIRECTION GENERALE
BP 631 – 97 261 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05 96 48 89 98 – Fax 05 96 48 70 34
Courriel : direction@ch-despinoy.fr